



J'ai pensé  
qu'un schéma  
vous aiderait à  
comprendre.

## Pourquoi est-ce toujours si compliqué à la MACIF ?

Nous l'avons dit lors de la négociation et c'est l'une des raisons pour lesquelles **FORCE OUVRIERE** n'a pas signé l'accord à la MACIF :

- Le télétravail doit être **simple à mettre en place**
- C'est une **organisation différente** mais avec un travail identique à celui sur site
- Il doit inclure **les compensations tant matérielles que financières**
- Il doit être **déployé de manière égalitaire** à TOUS les salariés.

Force est de constater que nous en sommes loin !!!

Sous prétexte d'une fausse autonomie (source d'inégalité la plus grande), **les règles d'application varient d'un métier à l'autre** avec des situations aberrantes telles que les jours de télétravail planifiés et « perdus » lorsqu'ils coïncident avec des jours non travaillés et la minoration des droits pour les temps partiels.

Si, comme il est dit partout, la journée de télétravail est une journée de travail comme une autre,

Si, comme il est dit partout, l'entreprise et les managers font confiance aux salariés,

Si, comme il est dit partout, il n'y aura pas de réduction de locaux,

Si, comme il est dit partout, le télétravail n'est pas une « récompense » mais une organisation de travail...

... **alors rien ne doit empêcher de faire évoluer son fonctionnement de la façon suivante :**

- ✓ **1 jour fixe hebdomadaire sur site (pour réunion, entretien...)**
- ✓ **Sur le reste de la semaine, jusqu'à 3 jours de télétravail au choix du salarié**
- ✓ **1 délai de prévenance suffisant mais les jours à la main du salarié**

Nous pensons qu'il est possible d'améliorer l'application de l'accord et ceci très facilement dès lors que la volonté existe. En parallèle, nous **demandons la réouverture des négociations sur le sujet** et comme nous l'avons toujours dit, nous sommes prêts à engager notre signature si un accord apporte des avancées pour les salariés.

Enfin concernant les moyens de l'entreprise, nous maintenons notre position :

- ✓ **la mise à disposition d'un siège de bureau pour tous les télétravailleurs, ce qui serait un investissement « utile » pour tous**
- ✓ **l'indemnité de 2,50 € par jour de télétravail n'est pas suffisante pour compenser les frais, notamment d'énergie.**

**La récente flambée du prix des carburants conforte ces revendications sur le télétravail, tout comme nos demandes d'augmentations générales plus importantes.**

